



LES SOCIALISTES LACHERAIENT-ILS L'ÉOLIEN ?

Lors de la campagne électorale en cours, les socialistes font très fort en publiant un « [plan Marshall](#) » pour le climat prévoyant d'investir environ 12 milliards par an. Celui-ci comprend un document stratégique assorti d'une quarantaine de mesures concrètes. Heureuse surprise, dans l'un comme dans l'autre, plus un mot sur les éoliennes.

Très émus, des amis de PLVD ont très vite demandé une confirmation de ce scoop aux dirigeants du PS. Mais malgré les relances, ceux-ci se sont bien gardés de faire la moindre réponse.

Chacun votera selon ses conclusions.

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



Bulletin d'information No 10 – septembre 2019

Suisse

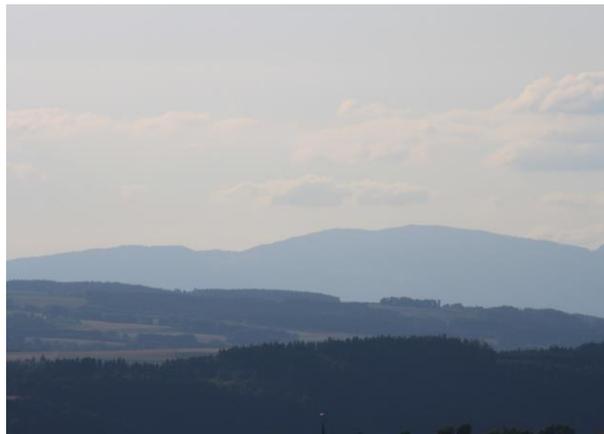
Deux consultations fédérales lancées ce printemps

Ce printemps, la Confédération a lancé deux consultations publiques « [Conception énergie éolienne 2019](#) » et « [conception paysage suisse](#) ». La première était réservée à un cercle réduit d'autorités et de groupements d'intérêts et nous l'évoquons ci-dessous sous la rubrique Vaud pour stigmatiser la politique inadmissible du Conseil d'Etat.

La seconde, quoique d'une moindre importance est publique et chacun peut y réagir jusqu'au 15 septembre. Paysage-Libre Suisse qui n'avait pas été consulté ni pour l'une ni pour l'autre des consultations a fait sa propre réponse que nous avons approuvée ([texte en allemand seulement](#))

Vaud

Le Conseil d'Etat confirme qu'il se fout des paysages du Plateau et du Jura et de leurs habitants : une honte !



Ce printemps, la Confédération a lancé une consultation publique pour sa nouvelle « [Conception énergie éolienne 2019](#) ». En juin, le Conseil d'Etat vaudois à majorité rose-verte a produit une [réponse](#) en renouvelant évidemment son allégeance à l'OFEN, mais en émettant également des réserves permettant en gros :

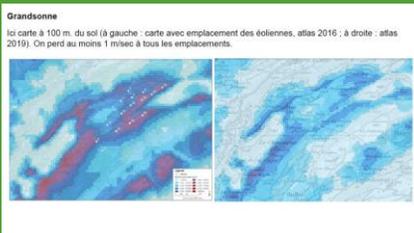
Brèves :

Visite du tribunal cantonal au Mollendruz



La CDAP a organisé avec les parties concernées par la procédure une visite du site destiné à recevoir les douze éoliennes du Mollendruz. De nombreux opposants qui avaient également fait le déplacement ont marqué par leur présence silencieuse une réprobation décidée qui présage une lutte de longue haleine. Merci à eux.

L'Atlas des vents 2019 désormais contesté par les promoteurs



Cité régulièrement dès 2017 pour son inventaire très réjouissant des « gisements de vents » afin d'étayer les arguments des promoteurs (image de gauche), l'Atlas des vents 2019, bien plus complet et réaliste, est aujourd'hui dénoncé par les mêmes promoteurs pour des imprécisions et donc son inutilité dans l'appréciation des projets.

Il est vrai qu'il est nettement moins sexy que son prédécesseur (image de droite). Le Conseil d'Etat vaudois s'est donc empressé de reprendre l'argument dans sa réponse à la consultation sur l'énergie éolienne (voir ci-contre).

- D'autoriser des parcs produisant moins de 20 GWh /an
- De faciliter le développement de parcs dans les zones classées IFP
- De ne pas tenir compte des valeurs du nouvel Atlas des vents dans les procédures
- D'autoriser le canton à ne pas compenser les surfaces d'assolement (SDA)

Ben voyons ! cela montre que le gouvernement vaudois, face à l'avalanche d'oppositions et de recours, est de moins en moins sûr que son ambitieuse planification éolienne puisse se réaliser dans les conditions actuelles. Rappelons-nous les propos tenus naguère par une conseillère d'Etat que l'on pourrait résumer ainsi : « les éoliennes sont nécessaires et nous allons les réaliser. S'il le faut, on changera les règles du jeu ». Nous en avons eu un premier aperçu avec le scandale de La Praz et la décision de passer en force avec le défrichement à la Vallée de Joux.

Les autorités vaudoises sont majoritairement attirées géographiquement et mentalement vers les paysages lacustres et finalement très urbains de la région lémanique* et pensent qu'il en est de même pour les étrangers (pas une photo du Plateau et du Jura sur les pages d'accueil du [site Internet du canton](#)).

Les autorités de Suisse alémanique, au contraire, sont par nature bien plus amoureuses et respectueuses de leurs patrimoines paysagers campagnards dont elles ont compris la valeur inestimable. Pour ces raisons, elles ont déjà sagement renoncé à plusieurs projets (Appenzell et Glaris notamment).

Il ne reste plus qu'à espérer que lors de la consultation, ces dernières fassent pencher la balance du bon côté.

**Cette situation s'explique quasi arithmétiquement par le fait que les deux tiers des Vaudois habitent ou travaillent sur l'Arc lémanique. Il en va de même pour le Conseil d'Etat.*

Pétition Chasseron – Creux-du-Van

A l'exception de celui de Tévenon, les autres législatifs des communes citées par la pétition : Fiez, Bullet, Grandevent, Fontaines-sur-Grandson, Mauborget, Tévenon, Provence, Bonvillars et Concise ont d'abord dédaigné répondre aux pétitionnaires, prétextant notamment que cette affaire concernait le canton. Raté, c'est illégal ! A notre demande, le préfet leur a envoyé une lettre très claire les priant fermement de faire leur travail comme le précise clairement [la loi sur les communes rév. 2013 art. 34 b/c/d/e](#)

Sur le terrain

Manifestations publiques à Bavois et aux Rasses :

L'association « Vents Contraires à Bavois » a organisé avec succès une présentation publique qui a réuni 80 personnes le 20 juin à la Grande Salle. L'occasion de présenter le film 3D sur le futur parc qui a fait grosse impression. Vous pouvez le visualiser ici <https://www.windparks.ch/> en cliquant sur « Bavois » sur la carte de ce site.

De son côté c'est le 19 septembre 2019 à 20h que l'association « Vol-au-Vent – Chasseron Creux du Van » organise une présentation publique au Grand Hôtel des Rasses. Le tout nouveau film 3D sur les parcs de la région y sera également présenté. Venez nombreux !